



Mairie

Ouverture du secrétariat les mardi et jeudi de 17h00 à 19h00.
03.44.54.20.82 – mairiedeborest@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mai, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, maire.

Date de convocation : 26/05/2021

Présents : Mesdames Degraeve, Didier et Lacaze ;

Messieurs Sicard, Bianchini, Bordereau, Carpentier, De Freitas, Duchesne et Longuet.

Absent excusé : Monsieur Fleury.

Monsieur De Freitas a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance en remerciant les conseillers départementaux qui ont bien voulu venir aujourd'hui et il demande l'autorisation aux conseillers municipaux d'ajouter deux points à l'ordre du jour pour la prise d'une délibération actualisée contre le PLUi et la gérance de parcelles communales par l'Organisme National des Forêts.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité ces deux délibérations supplémentaires.

1 / Présentation du conseil départemental et relation avec les communes par Madame Colin, Vice-Présidente du conseil départemental et de Monsieur Sellier, conseiller départemental.

Pour commencer, Madame Colin et Monsieur Sellier se présentent :

Madame Colin est 10^{ième} vice-présidente du conseil départemental en charge de l'amélioration du cadre de vie, du patrimoine et de l'environnement. Elle préside les organismes s'y afférents : -CAUE, Oise Tourisme, l'ADTO entre autres et assiste aux réunions avec les comités de pilotage partenaires : O.N.F., C.P.I.E., D.D.T.. Depuis peu cette commission travaille également sur la protection de la ressource en eau avec les syndicats d'eau et l'O.N.F.

Monsieur Sellier, quant à lui est maire de la commune de Nanteuil-Le-Haudouin, conseiller départemental en charge du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.).

La Présidente du conseil départemental est Nadège Lefevre et a voulu lors de ce dernier mandat faire de la ruralité une priorité.

Le conseil départemental comprend 46 communes et dispose d'un budget de 50 millions d'euros par an alloué spécialement aux subventions pour ces collectivités.

L'aide aux petites communes est forte et les conseillers départementaux sont proches des maires et des administrations ; ils sont fréquemment sollicités pour défendre les dossiers de demandes d'aides lors des commissions départementales.

La loi NOTRe qui a opéré une fusion entre les cantons et la région a complètement redistribué les compétences du conseil général. Parmi elles : le R.S.A., la petite enfance avec la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.), les personnes âgées, la gestion des collèges, du transport des personnes âgées, le S.D.I.S. Il existe également des compétences partagées comme par exemple le transport des lycées qui est attribué à la région ou encore le sport et la culture.

Pendant la crise il a été créé le bus pour l'emploi qui proposait une offre de services personnalisée pour les demandeurs d'emploi puis le bus pour effectuer des tests covid et enfin la vaccination.

Madame Colin demande quels sont les projets de la commune ; ils lui sont présentés.

Monsieur le maire soulève également les études successives sur l'assainissement collectif et sur la protection des forages du syndicat d'adduction d'eau de Montlognon.

2/ Compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 12 avril 2021.

3/ Dématérialisation des demandes d'urbanisme, cotisation au SIMOH

Monsieur le maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2022, une disposition issue des nouvelles directives de la loi ELAN du 23 novembre 2018 permettra aux pétitionnaires qui le souhaitent de déposer sur une plateforme numérique « GNAU » (« Guichet Numérique des Actes d'Urbanisme ») leurs demandes d'urbanisme et de recevoir une réponse de manière dématérialisée.

Cette procédure engendrera un surcoût auprès de notre prestataire en charge des dossiers d'urbanisme LE SIMOH passant de 2.63 euros par habitant et par an à 2.92 euros (maintenance et montant du projet) en 2022 puis 2.68 euros (uniquement maintenance) en 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouvelles tarifications.

3 Bis/ Délibération actualisée sur le PLUi

Concernant l'urbanisme et à la demande du service instructeur, monsieur le maire invite à nouveau les conseillers municipaux à se prononcer sur le projet de PLUi.

La délibération prise le 7 novembre 2020 doit être actualisée, arrêtée et datée entre avril et juillet 2021. A l'unanimité les conseillers municipaux réaffirment leur désaccord pour le PLUi.

4/ Départ à la retraite de Madame Yvette Hazard

Le conseil municipal, dans le cadre du régime indemnitaire du personnel communal (RIFSEEP) et eu égard à l'engagement professionnel de Madame Hazard, pendant 24 ans, autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté portant à 1 242 euros bruts, l'indemnité, part CIA, due à Madame Hazard sur le salaire du mois de juin.

Le conseil municipal autorise, Monsieur le Maire à payer à Madame Hazard, les congés annuels non pris à savoir 4 semaines.

5/ Elections des 20 et 27 juin 2021

La préfecture a validé, la tenue des élections dans le préau de l'école maternelle.

Madame Didier se charge du tableau de présence pour les permanences et attend encore la réponse de quelques personnes volontaires et vaccinées pour tenir le bureau de vote entre 08h et 18h à ces deux dates.

Monsieur le maire est à la recherche de barrières à ceintures rétractables.

6/ Suivi des travaux

6a/ Eglise

Côté nord de l'église, la toiture a été démoissée puis traitée nous garantissant un état sain pour les 8 à 10 ans à venir.

Côté sud de nombreux trous ont été bouchés, il a fallu remplacer environ 120 à 150 tuiles. L'ensemble de ces dépenses est facturé à 9094 euros.

L'assurance assure 4592 euros et reste à charge de la commune est de 4502 euros.

Deux devis vont être envoyés pour refaire la toiture à neuf sur l'église. Le coût global estimé pourrait être de 80 à 100 000 euros.

6b/ Terrain de sport

Concernant le terrain multisports, Madame Didier est en attente de deux devis. Deux dossiers de demande de subventions ont été déposés au conseil départemental et au conseil régional. Le permis de construire est en cours et nous attendons l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.).

6c/ Parking

Pour le parking de l'église, Monsieur Bordereau a effectué un plan de situation et le permis de construire est adressé à notre service et à L'A.B.F., documents tous deux nécessaires dans la suite à donner à ce projet et à la subvention potentiellement allouée.

6d/ Locations

-L'étang communal est loué et des travaux importants de nettoyage sont lancés.

-Une parcelle rue du Pont de Corne est également louée à un éleveur pour y placer des poneys.

6e/ Eclairage public

Le passage en LED engage une réduction de 50% de l'intensité entre 22h et 6h du matin : 11 lampadaires à 73 watt et 71 à 45 watt.

Un plan a été établi par Monsieur Bordereau qui invite les conseillers municipaux à lui faire part de leurs commentaires notamment sur la suppression de certains candélabres.

7 prises électriques sont à créer pour les guirlandes et un lampadaire route de Nanteuil est à remettre à la place de celui qui a été enlevé. L'ensemble s'élèvera à environ 1500 euros. L'ensemble du conseil municipal approuve ces travaux.

7/ Comptes rendus des réunions

7a/ Syndicat d'adduction d'eau de Montlognon

Monsieur De Freitas a assisté récemment à la réunion du Syndicat d'Adduction en Eau Potable de Montlognon qui présente un budget équilibré et des recettes intéressantes. La consommation d'eau sur 14 mois est de 241 113 litres avec des fuites importantes sur le réseau ; la mise en place de compteurs sectionnels devrait les diminuer. Une fuite a récemment été détectée auprès du container à verres de Borest.

13 analyses d'eau sont réalisées par an et seront envoyées aux communes afin de bien vouloir procéder à leurs affichages.

7b/ Embellissement

La commission fleurissement va se positionner sur l'implantation de nouveaux arbres et va dans la semaine acheter de nouvelles fleurs et les planter.

7c/ Action sociale

Une réunion du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) a eu lieu présentant les comptes financiers à ses différents membres. Il ne reste aujourd'hui qu'environ 6 000 euros en fonctionnement, somme qui sera « consommée » en 2021 pour les dons et colis. L'investissement est égal à 70 793.23 euros.

La commission a donc décidé de dissoudre, fin 2021, le C.C.A.S. et ces 70 793.23 euros seront intégrés au budget principal de la commune mais sur une ligne budgétaire dédiée spécialement au C.C.A.S. Le secrétariat se chargera d'établir un tableau pour le suivi de ces dépenses à l'euro près.

D'ici 3 à 4 ans, tout l'argent du C.C.A.S. sera consommé. La commune créera une nouvelle ligne budgétaire pour l'action sociale du village.

7d/Festivités

Le comité des fêtes propose pour cette année :

- de réaliser les pronostics sur l'euro 2021 de football,
- un pique-nique le dimanche 4 juillet pour réunir les borestois,
- une brocante le dimanche 5 septembre avec un tarif de 2 euros le mètre pour les exposants et des inscriptions auprès d'Isabelle Degraeve.
- Le nettoyage de la forêt est repoussé au 12 septembre et la fête des voisins se tiendra, selon l'évolution de l'épidémie le 24 septembre (les administrés sont en charge de l'organisation et doivent prévenir, auparavant, la mairie).

7 Bis / Gérance de parcelles communales par l'Organisme National des Forêts

Monsieur le Maire et Monsieur Bianchini ont reçu Madame Gautier, technicienne forestière territoriale concernant la parcelle forestière dans le domaine d'Ermenonville pour une superficie de 3 hectares 842. Ils se sont rendus sur le terrain et ont pu constater une belle diversité de feuillus et résineux.

La gérance de cette parcelle peut être déléguée à l'O.N.F. Les missions de surveillance, conseils et préconisations de coupes et travaux se découpent en deux volets :

-Frais de garderie : la commune verse 12 % de l'ensemble des recettes de la forêt – chasse, coupe ou toute autre activité payante à l'O.N.F.

-Une taxe de 2 euros à l'hectare.

Le tarif de cette gérance est donc estimé à 29 euros 31 à l'année et de belles coupes de bois peuvent être envisagées d'ici 20 à 25 ans.

Après en avoir délibéré l'ensemble du conseil municipal est pour la gérance de cette parcelle à l'O.N.F.

8/ Informations et questions diverses

Le camion France Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise sillonne dans nos villages et propose d'aider gratuitement et administrativement les habitants. Les personnes assurant le service ont été formées par différents organismes : la sécurité sociale, les caisses de retraites, le pôle emploi, la préfecture, les impôts etc ... Il est donc à la disposition de tous.

Madame Degraeve informe Monsieur le Maire qu'elle n'a plus de personnel à mettre à disposition pour le déneigement.

Daniel Ramet a effectué un travail de qualité sur la Place de la liberté, rue Elisabeth Roussel et Rue de la Beauge.

Le réservoir d'eau potable va être nettoyé le jeudi 3 juin et une baisse de pression d'eau pourra être constatée.

Le Parc Naturel Régional a envoyé aux conseillers municipaux son rapport d'activité 2020.

Une réunion d'information sur les modes d'accueil du jeune enfant aura lieu à la C.C.S.S.O. le mardi 22 juin à 19h.

Une lettre d'informations est réalisée par Monsieur le Maire et la première adjointe afin de tenir les conseils municipaux informés entre deux réunions municipales.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 heures.

Le conseil municipal se réunira à 20h le lundi 5 juillet puis le lundi 27 septembre.